

J. GOM / RW

VILLE DE DINANT

L&D Not - reçu le

Dinant, le vendredi 5 mai 2023



11 MAI 2023

Notaires à FLORENNES **DE LOVINFOSSE, VAN DOORSLAER DE TEN RYEN**

Notaires Associés

Rue de Mettet 68

5620

FLORENNES

Services des Travaux
et Urbanisme
Rue Grande 112
5500 Dinant
Agent traitant : LECLERE Vincent
TEL : +32 82/ 40 48 13

INFORMATION NOTARIALE/CERTIFICAT D'URBANISME N°1

Nos références : 2023/113/CT112

Vos références : D/17564/ADL

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 03/05/2023, relative à un bien sis à

Lieuxdits "Les Champs de Freneux" et "Les cresse" à FOY-NOTRE-DAMES,

cadastré division Foy-N.-Dame section A n° 168a, 168b, 170,

et appartenant à :

nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.97, D.IV.99, D.IV.105 et R.IV.105-1 du Code du Développement Territorial (CoDT)

Le bien en cause :

1° est situé, au plan de secteur de Ciney-Dinant-Rochefort, adopté par A.R. du 22 janvier 1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité dans la :

zone agricole;

2° est situé, au *schéma d'orientation local* : néant;

3° est situé au schéma de développement communal en vigueur depuis le Conseil communal du 17/6/1997, dans la :

zone agricole d'intérêt paysager;

4° est situé, au guide communal d'urbanisme, adopté par A.M. du 5 janvier 1998, dans l' :

aire d'habitat rural sise dans la zone agricole, d'espaces verts et forestière, dite la zone rurale (aire n°III).

Permis d'urbanisme

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme octroyé après le 1/01/1977.

Permis de lotir/permis d'urbanisation

Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1/01/1977.

Le bien est situé, dans le plan d'assainissement des sous-bassins hydrographiques (PASH), dans la :

Sans objet;

Remarques :

La parcelles 168A est concernée par un axe de ruissellement concentré. Le bien est situé dans un village où s'appliquent les règles urbanistiques générales des bâtisses en site rural et les règles urbanistiques particulières et caractéristiques du Condroz (R.G.B.S.R.), visées aux articles 419 et 424 du Guide régional d'urbanisme en vigueur depuis le 01/06/2017. Le bien bénéficie d'un accès à un chemin communal n°8, non équipé en eau, électricité, et non pourvu d'un revêtement solide. A notre connaissance, le bien ne comporte pas une infraction au Code du Développement Territorial. Le présent avis ne constitue une attestation de l'absence d'infraction au CoDT pour le bien concerné.

Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique. Pour rappel, un permis d'urbanisme est requis pour la plupart des constructions depuis 1962.

L'attention des propriétaires du bien est attirée sur le fait que la réglementation wallonne actuelle ne nous permet pas de vérifier la conformité des constructions. En cas de doute sur la régularité des bâtiments, même si les travaux ont été réalisés par les propriétaires précédents, il est fortement conseillé aux propriétaires de s'adresser au service urbanisme de l'Administration communale.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite où l'Administration communale de Dinant dispose de la maîtrise des données. Elle ne pourrait être tenue pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont elle n'a pas la gestion directe.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° du CoDT relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (Cfr liste ci-après).

Voirie régionale : SPW - Direction des Routes - District de Ciney, 33, rue du Tersois à 5590 Ciney - tél. 083/23.17.41. - fax. 083/23.17.59.

Distribution d'eau : Société Wallonne Des Eaux (SWDE), - Service dessin - 14, rue Saintraint à 5000 Namur - tél. 081/25.66.11. - fax. 081/25.66.00

Téléphone : PROXIMUS - Rue des Alliés 1 6800 à Libramont-Chevigny - tél. 061/22.51.31.

Electricité et éclairage : 7. ORES Pôle Construction Est bureau de dessin - service impétrants, rue André Feher 14 à 6900 Marche-en-Famenne (Aye) - tél. 084/24.54.82. - fax. 084/24.54.84

Egouttage : Administration communale de Dinant - Monsieur Ch. GOFFIN tél. 082/404.815 - service.environnement@dinant.be.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

La Directrice générale,

V. ROSIER



Le Bourgmestre,

T. BODLET